

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 30 novembre 2021



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Florence MIELLE, Philippe RABAUX, Sylvain MONNIAUD.

Absents :

Franck MICHEA procuration donnée à Adeline BERNIER
Olivier BERNARD procuration donnée à Florence MIELLE

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Modification d'ordre du jour :

Le maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Devis Informatique

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Location du bassin de pêche n°12

Le locataire du bassin n°12 a demandé la résiliation de son bail à compter du 11 février 2022.

Le Conseil Municipal décide de relouer le bassin dès le 12 février 2022 pour un montant de 2200 €.

Révision du bail du bassin de pêche n°9

Le loyer du bassin de pêche n°9 est révisable en janvier 2022. Actuellement d'un montant annuel de 1620 €, le Conseil Municipal décide de l'augmenter de 3 % pour 2022, 2023 et 2024.

Autorisation de signature de la Convention des Chemins Doux

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise demande une autorisation pour le passage d'un chemin de randonnée sur une petite partie de la commune.

Elle prendra en charge les travaux, le balisage et la signalétique pour la réalisation de ces sentiers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Eclairage Public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Le Maire explique que l'éclairage public relève des pouvoirs de police et qu'il dispose à ce titre de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention :

- D'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit de 23 h 00 à 5 h 00, à l'instar de nombreuses communes en France,
- Extinction totale du 1^{er} juin au 31 juillet,
- Maintien de l'éclairage les nuits du 24 et du 31 décembre.

Ce fonctionnement sera mis en place à compter de janvier 2022.

Convention Territoriale Globale

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or soutient la politique Enfance et Jeunesse de la commune.

Il précise que la CAF de la Côte d'Or contribue à l'offre de service en matière d'Enfance et de Jeunesse au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Le Contrat Enfance et Jeunesse actuel conclu entre la CAF de la Côte d'Or et la commune arrivera à échéance au 31 décembre 2021. Conformément aux orientations de la CAF, ce contrat ne sera pas renouvelé dans sa forme actuelle mais sous la forme d'une Convention Territoriale Globale qui englobera toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de conventionner en 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or pour assurer une continuité d'accompagnement financier concernant l'offre de service sur la commune.

Modification des postes des agents du service périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de la durée de temps de travail hebdomadaire des agents communaux travaillant au service périscolaire et à l'école à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Devis informatique

Pour faire suite à la mise en place du Portail Famille,
Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un ordinateur portable pour le Service Périscolaire, Le montant est de 1 192,04€ TTC.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Informations diverses

Application Panneau POCKET

Votre application Panneau Pocket continue de s'améliorer.

La dernière mise à jour a certainement supprimé notre commune de vos "Favoris".

Pour continuer à recevoir les informations de Remilly-sur-Tille et profiter des dernières fonctionnalités, mettez à jour gratuitement votre application.

Passez le mot à vos voisins.

Elagage

Le Maire informe le Conseil Municipal que le platane situé le long de la Tille a côté de l'arrêt de bus va être élagué courant décembre.

Décore ta commune

« Décore ta commune pour Noël » est une initiative de deux conseillères municipales suite au don d'un sapin par une habitante du village. L'objectif étant de solliciter l'école, le périscolaire et les habitants de la commune afin de décorer un sapin mis en place par les agents communaux.

Une boîte aux lettres pour le Père Noël a été déposée au pied du sapin. Chaque enfant recevra une réponse.

SINOTIV'EAU

Le Rapport de Présentation de la Qualité du service EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT du secteur dont la commune dépend est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 27 décembre au 2 janvier 2022 inclus.

Vœux du Maire :

Ils auront lieu **le Vendredi 14 Janvier 2022 à 18 h30 à la Salle du Vernois.**

Ce sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de Remilly.

La séance est levée à 21 H 30

**Le Maire et son Conseil Municipal vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année.**